

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3796)

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° CL135

présenté par

M. Dunoyer et M. Brindeau

à l'amendement n° CL77 du Gouvernement

-----

### **ARTICLE 1ER BIS B**

À l'alinéa 7, après le mot :

« sexuels »,

insérer le mot :

« incestueux ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à ajouter le terme "incestueux" aux abus sexuels incestueux.